Domaine Public 988

DP

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

22 mars 1990
Vingt-septième année

# L'utopie réalisable

Mieux vaut tard que jamais; à chaque jour suffit sa peine; il faut laisser du temps au temps. Le dictionnaire des idées reçues et la sagesse populaire fournissent toutes sortes d'alibis à ceux qui n'osent pas aller de l'avant, redoutent toute précipitation et laissent volontiers les autres expérimenter les solutions nouvelles.

Et tous ceux-là sont nombreux en Suisse, où ils partagent ensemble la responsabilité de la crise actuelle dans le fonctionnement des institutions, notamment fédérales, complètement engorgées par les objets retardés et les problèmes non traités. Car l'affaire Kopp n'aura eu que l'effet d'un révélateur; elle a mis en évidence des vices, jusqu'alors plus ou moins bien cachés, qui tiennent pour l'essentiel au manque de professionnalisme inhérent au système des «milices» mises en œuvre par les politiques, contrastant avec l'engagement total des groupes de pression dans la défense d'intérêts catégoriels.

Moyennant quoi les institutions fédérales sont au bord de la paralysie. Côté législatif, les procédures apparaissent de plus en plus mal adaptées à la nécessité de tenir un calendrier raisonnable, malgré les résistances extraparlementaires, toujours plus efficaces que les incitations à une démarche positive. On le voit bien avec les «sujets maudits», présentés comme tels déjà plusieurs fois dans DP: droits des sociétés anonymes, droits d'auteur, protection du consommateur (particulièrement comme assuré et comme preneur de petit crédit), régime des finances fédérales et législation sur la protection des données. Sur ce dernier point, si l'on avait fait diligence suite aux interventions Bussey (1971), Gerwig (1977) et autres, les fichiers les plus suspects n'auraient pas attendu la commission d'enquête pour apparaître, le plus souvent des années ou des lustres même après la dernière inscription.

D'où le débat en cours depuis des décennies sur le fonctionnement des Chambres fédérales, la composition du Conseil fédéral, le rôle de l'administration. Débat relancé, nullement par hasard, présentement par des parlementaires aussi peu écervelés que les professeur Rhinow (BL) et Petitpierre (GE).

Cette relance illustre l'espoir de desserrer les freins sur lesquels trop de gens se tiennent dans ce pays. En décembre dernier, Victor Ruffy avait provoqué un petit scandale en faisant, dans son discours d'investiture à la présidence du Conseil national, un plaidoyer convaincu en faveur d'une professionnalisation du mandat parlementaire. Aujourd'hui, cette idée a déjà fait beaucoup de chemin dans les esprits et jusque dans les propositions Rhinow-Petitpierre. Dans la réalité, les membres d'une commission d'enquête parlementaire, ou ceux qui cumulent des commissions importantes, doivent d'ores et déjà travailler plus de 40 heures par semaine pour remplir leur mandat.

On peut donc espérer que, sous la double pression de la nécessité reconnue et des faits, les institutions fédérales vont vivre la réforme indispensable à leur simple fonctionnement et, subsidiairement, à leur image, comme à celle des élus. Il urge de mettre fin au spectacle donné présentement par des responsables qui «font face» aux événements et aux progrès, en freinant ou en biaisant, en pratiquant même le blocage ou la dérobade. Comme on sait, les deux zones les plus solides de la politique helvétique, soit l'agriculture et l'armée, sont à leur tour entrées en mouvement. Tous les espoirs sont donc permis de célébrer l'an prochain, en même temps que le 700e anniversaire de la Confédération, l'an I d'une véritable démocratie, comme le pense Wolf Linder dans une interview récente (*Basler Zeitung*, 14.3.90). L'utopie réalisée. La vraie, pas celle, «faute de mieux», visée dans ces mêmes colonnes (DP 986/8.3.90).

YJ

***(Lire aussi l'article de Laurent Rebeaud en pages 6 et 7.)***

*ABSTENTIONNISME*

# Politiciens cherchent électeurs, désespérément

**Après chaque votation, on entend le même refrain sur le faible taux de participation. A la lumière des récentes élections vaudoises et d'un ouvrage qui est parus à ce propos, nous tentons quelques réflexions sur ce thème inépuisable.**

## Un enjeu limité

(*pi*) Pierre Cevey, président du Conseil d'Etat vaudois, n'a pas fait preuve d'une grande originalité en déclarant, au lendemain du scrutin: *«Ces élections ont tout de même été marquées par une grande déception: la faiblesse du taux de participation. Quand on voit des Roumains et des Chinois se dresser devant des chars, il est regrettable que les Vaudois n'apprécient pas à sa juste valeur la démocratie dont ils disposent.»*
Si nous comprenons la déception d'un élu de ne l'être que par la volonté d'un peu plus de la moitié du tiers des électeurs qui se sont déplacés, il devrait aussi s'interroger sur sa propre responsabilité. Car pour que la participation soit élevée, il faut qu'existe un enjeu et celui-ci est est artificiellement restreint au profit de la majorité en place.
Première restriction, l'alliance entre les partis de droite (UDC, radicaux, libéraux) qui forment l'Entente vaudoise et qui sont certains d'empocher les cinq sièges qu'ils revendiquent. L'alliance est purement électorale pour l'UDC et les libéraux, puisque ces deux partis se retrouvent «soumis» aux radicaux auxquels ils doivent leur siège, ou du moins qui le leur assure. Mais cette pratique impose les candidats de l'appareil, diminuant fortement le choix des électeurs. La *Gazette de Lausanne*, dans une rubrique satirique, propose d'ailleurs de procéder à une élection tacite dès le premier tour...
Deuxième restriction à l'enjeu, la situation bloquée de fait, pour l'élection au Grand Conseil, dans la plupart des arrondissements. Le découpage du territoire, qui date d'une trentaine d'années, a été effectué par la majorité, pour la majorité. Dans beaucoup des trente cercles, il n'y a que deux, trois, ou quatre députés à élire, ce qui signifie que les formations qui n'obtiennent pas 33, 25 ou 20% des voix n'auront aucun siège. Cette partition du territoire oblige l'opposition à progresser spectaculairement pour obtenir un siège de plus et empêche naturellement l'apparition de petites formations ailleurs que dans les villes. Tous les projets de redécoupage se sont heurtés à l'opposition des radicaux, qui y trouvent naturellement largement leur compte. Il faut savoir en effet que même apparentées, les listes qui n'obtiennent pas 5% des voix ne participent pas au décompte. Cette règle là-aussi profite au grand vieux parti qui contrôle une majorité absolue grâce aux libéraux et à l'UDC, auxquels il impose sa volonté lors de décisions importantes, tout en empêchant ce dernier parti de conquérir de nouveaux territoires.
Plutôt que de se lamenter sur la faible participation, les magistrats radicaux pourraient contribuer à redonner un certain attrait aux élections vaudoises en convainquant leur parti de ne plus jouer le jeu de l'Entente et en proposant un découpage électoral où le nombre de députés par arrondissement serait de cinq au moins... ■

## Séparation des fichiers

**Depuis l'automne 1989, l'Office central de police n'annonce plus automatiquement à l'Office fédéral du personnel ou à la division du personnel de la direction générale des CFF ou des PTT les condamnations pénales d'agents fédéraux. La nouvelle pratique, conforme aux règles relatives à la protection des données concernant le personnel dans l'administration générale de la Confédération, ne prévoit une communication que sur demande.**

## Les secrets de l'isoloir

(*pi*) Dans son ouvrage, René Knüsel tente une approche du phénomène de l'abstentionnisme, sur la base notamment de sondages à la sortie des urnes, ce qui lui a permis de dresser un portrait en négatif des non votants grâce à une bonne connaissance de celles et de ceux qui se déplacent pour remplir leur devoir civique. Nous mettons en exergue quelques réflexions intéressantes de l'auteur.

● Il y a un paradoxe de l'information: on constate en effet que la Suisse est parmi les pays qui possèdent le plus grand nombre de journaux par habitant, que les pages consacrées aux votations et aux élections sont en nombre grandissant, mais que seule une part réduite de l'électorat est en mesure de motiver et de justifier son vote. En fait, il semble bien qu'il manque une presse d'opinion; les campagnes de votation sont en effet essentiellement basées sur une argumentation technique, que la presse rapporte fidèlement, alors que les citoyens retiennent avant tout l'argumentation schématiquement idéologique. L'abondance de celle-là ne suffit pas à compenser la quasi-absence de celle-ci. L'auteur reproche donc à la presse son manque de curiosité et le fait qu'elle se contente trop souvent de relater ce que les partis et les candidats lui fournissent comme information, sans aucune approche critique. Mais il faut dire à sa décharge que l'Etat est cachottier et qu'il n'aime pas que les journalistes s'intéressent à des sujets qui ne figurent pas au menu des conférences de presse officielles.

● Le discours politique est de plus en

plus celui de la langue de bois et l'électeur y reconnaît de moins en moins les siens. Et ce ne sont pas les affiches des élections vaudoises, aux slogans de publicistes interchangeables entre les partis, qui sont venues contredire cette affirmation. Une analyse des programmes et des discours montre un usage croissant de prosopopées, de métaphores, de tautologies, de chiasmes et d'antiphrases qui, tout en ayant un aspect savant, contribuent à privilégier le discours par rapport à son contenu et les font se ressembler de plus en plus, quels que soient les partis desquels ils émanent. En conclusion, et c'est un autre paradoxe, le langage politique contribue largement à la dépolitisation.

● Les partis sont de plus en plus concurrencés sur leur terrain par des associations et des groupements «monomaniaques», avec pour résultat un désintérêt pour les premiers en faveur des seconds. Le recrutement sur la base de thèmes précis et de préoccupations directes des gens est évidemment plus facile que sur la base d'un programme général, mais la conséquence en est une action politique désordonnée, un manque de vision globale et une multiplication des consultations populaires. Et les partis, obligés de se prononcer sur des questions qu'ils n'ont pas soulevées, n'ont plus guère le temps de remplir leur mission.

Quoi qu'il en soit, l'approche du phénomène reste difficile; d'abord parce qu'il n'est pas vraiment nouveau — au début du siècle déjà, certains scrutins étaient boudés par les citoyens; il est vrai par contre que nous ne connaissons plus les très forts taux de participation que rencontraient certains scrutins à fort enjeu idéologique; de plus, les votants ont souvent un comportement surprenant: rares sont les renversements de majorité, même après une législature où gouvernement et parlement ont été désavoués à plusieurs reprises lors de référendums.
En fait, il semble bien que les instruments de la démocratie directe confortent les conservateurs dans leurs opinions: pourquoi renverser la vapeur puisqu'en cas de désaccord référendums et initiatives permettent de corriger le tir... ■

René Knüsel, *Les Secrets de l'isoloir*, éditions Réalités sociales, Lausanne, 1990.

*ORGANISATION JUDICIAIRE*

# Un permis de bâcler

(*jd*) La révision de la Loi fédérale d'organisation judiciaire porte sur une matière complexe; la procédure devant les tribunaux fédéraux est une affaire de spécialistes qui ne préoccupe guère citoyennes et citoyens. D'où la simplification des arguments présentés dans la campagne référendaire qui voit s'affronter partisans d'un allégement du travail des tribunaux, au nom d'une meilleure efficacité de la justice, et adversaires d'une justice réservée aux riches, puisque la valeur litigieuse minimum donnant accès aux plus hautes instances judiciaires est portée de 8000 à 30'000 francs.

## La procédure d'examen préalable

**Par décision unanime de trois juges, elle permet au Tribunal fédéral de ne pas entrer en matière sur un recours de droit public dans lequel un particulier se plaint d'une violation de ses droits fondamentaux, *lorsque la cause n'est pas importante*. Une cause est importante lorsqu'elle soulève une question de principe, n'a pas été encore examinée par le TF, mérite un nouvel examen, lorsque la décision cantonale attaquée s'écarte de la pratique du TF, enfin lorsqu'il s'agit d'un recours contre un arrêté cantonal ou concernant le droit de vote. Dans tous les autres cas, le TF peut nier l'importance de la cause après examen sommaire des arguments invoqués, et donc refuser de juger.**

Il vaut pourtant la peine d'examiner de plus près la procédure dite «d'examen préalable» qui, loin d'être une mesure purement technique, remet en question la garantie constitutionnelle des droits fondamentaux.
Rappelons tout d'abord qu'à l'origine cette révision avait pour but de faciliter et d'élargir les possibilités de recours. C'est la charge croissante du Tribunal fédéral et le refus de donner à ce dernier les moyens matériels et en personnel d'y faire face qui ont conduit à renoncer à l'amélioration de la protection juridique, puis même à l'affaiblir.
Cette innovation, imaginée pour rendre au TF son efficacité, est tout simplement inconstitutionnelle. C'est la thèse que défend de manière convaincante Andreas Auer, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Genève.
En effet, la Constitution fédérale garantit l'accès au Tribunal fédéral à celui qui s'estime victime d'une atteinte à ses droits constitutionnels. Cette garantie découle directement et impérativement de la Constitution. En introduisant l'examen préalable, le parlement affaiblit cette garantie et limite donc la protection des droits fondamentaux des individus.
Car une violation de la Constitution est toujours un acte grave, qui ne peut être apprécié superficiellement; il y va de la protection des droits fondamentaux des individus, qui exige un examen complet et attentif.
Avec cette procédure, le droit à un juge impartial et indépendant n'est plus garanti: l'examen sommaire d'un recours ne peut que favoriser le poids des préjugés, l'impression première du juge. Or l'indépendance du juge implique que ce dernier soit prêt, en établissant les faits et en interprétant le droit, à remettre en cause, à corriger et même parfois à abandonner son préjugé initial. Et seule une étude approfondie de la cause rend possible cette réflexion.
La procédure d'examen préalable apparaît donc comme un «permis de bâcler», comme une autorisation accordée par le parlement, au mépris de la Constitution, de juger de manière superficielle, rapide et sommaire. Une entreprise de sape des fondements constitutionnels de la garantie des droits fondamentaux. Une «efficacité» qui, à terme, peut se révéler dangereuse pour les libertés. ■

**Un oubli a privé nos lecteurs de la signature d'un des trois articles consacrés, dans notre dernier numéro, aux initiative «Trèfle» et «Halte au bétonnage». Le texte intitulé «Initiatives à gros sabots» était dû à la plume d'André Gavillet. Nos excuses pour cette lacune.**

*ÉCONOMIE MIXTE*

# La planification (douce) de la médecine ambulatoire

**(*ag*) Qui peut contester ou simplement oublier que les pays occidentaux vivent sous un régime d'économie mixte, quand les «prélèvements obligatoires» vont de 30 à 50% du produit national. L'efficacité de l'Etat est aussi importante que la créativité des entreprises. L'Afrique ou les pays de l'Est font cette démonstration, paradoxale, d'une insuffisance de l'Etat, c'est-à-dire des communications, des transports, des services publics en général.**

La médecine, elle aussi, fait partie de cette économie mixte. Elle a cessé depuis longtemps de n'être qu'une profession libérale, où l'Etat n'intervient que lors de la délivrance du diplôme, qui permet d'exercer. Les dépenses de santé dans les pays de l'OCDE s'inscrivent dans une fourchette de 6 à 10% du PIB. Pour la Suisse, quelque 8%, soit plus de 20 milliards, une somme qui tend à se rapprocher des montants du budget de la Confédération.

Mais comment gérer une telle masse? Les pouvoirs publics ne maîtrisent pas toutes les données; les facteurs s'imbriquent; insalata mista.

Une étude vaudoise, de grande valeur, s'efforce d'étudier un des paramètres importants: celui de l'évolution de la démographie médicale.

Il faut une quinzaine d'années pour former un médecin. Les répercussions des admissions dans les Facultés de médecine sont d'un effet social considérable, mais à retardement. A titre d'exemple, le nombre de diplômes obtenus à l'Université de Lausanne:

1970: 56; 1980: 106; 1975: 107; 1985: 127; 1978: 181; 1988: 102.

Aussi les médecins vaudois, qui sont aujourd'hui 1876, devraient être selon les estimations 2753 en 2015 et l'on compterait un médecin pour 223 habitants, ce qui serait probablement proche d'un record européen (voir graphique); à relativiser dans le long terme, toutefois. Le renversement de tendance est en effet très marqué: 83 premiers propédeutiques réussis en 1987 à Lausanne. La pénurie est programmée pour l'après 2015. Et si tous voulaient maintenir le chiffre d'affaires des médecins d'aujourd'hui, le coût serait-il supportable? La demande suivrait-elle l'offre?

De 1980 à 1987, les libres praticiens ont augmenté de 26% et pourtant le nombre moyen de consultations par médecin a augmenté de 12%. En effet, le nombre moyen de consultations par habitant s'est accru de 30%. Jusqu'où cette élasticité est-elle possible?

La réponse n'est pas simple, en raison de l'interférence des facteurs. En voici quelques-uns.

● **Revenu**. La hausse des revenus accroît la consommation médicale. On avait déjà observé que les classes aisées consommaient plus, d'où un facteur de renversement de solidarité à travers les caisses-maladie. A souligner qu'une récession économique ralentit la consommation médicale, ce qui fut évident en 1976 et 1977. Or il n'est pas vraisemblable de supposer une croissance économique continue et constante jusqu'en 2015.

● **Circonstances cantonales**. Même à l'intérieur de l'espace suisse, la consommation varie. Elle est fonction, certainement, du réseau médical et hospitalier. Et peut-être d'une «sensibilité» cantonale. Ainsi Vaud est de 20% au-dessus de la moyenne suisse pour les cas ambulatoires et de 28% pour les cas hospitaliers. C'est considérable.

● **Démographie de la population. Démographie médicale**. La consommation médicale est fonction de la croissance de la population et de son vieillissement; elle augmente évidemment avec l'âge des assurés.

Elle est fonction du nombre de diplômes obtenus, mais aussi du perfectionnement professionnel qui retarde l'entrée dans le champ des libres praticiens; or les médecins FMH sont en net recul. Elle dépend encore de l'âge de la retraite, la tendance montre une inclination à la prendre plus tôt.

● **Féminisation de la profession**. Le rééquilibrage est très marqué. Les diplômes décernés à l'Université de Lausanne se répartissent ainsi:

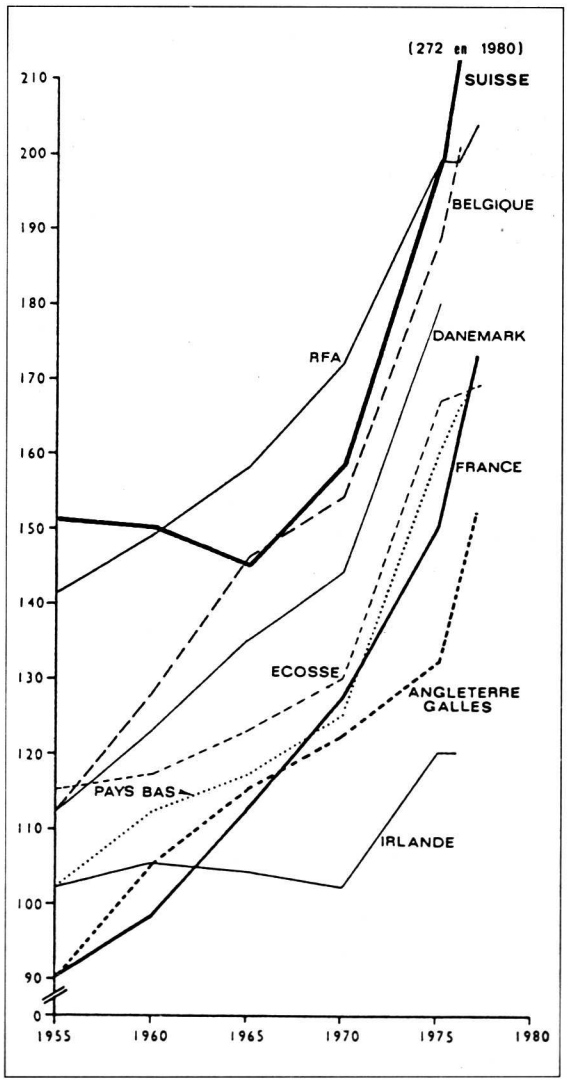


***Médecins pour 100'000 habitants dans quelques pays de l'OCDE de 1955***

*INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES EUROPÉENNES*

# La masse critique

(*jd*) L'institut universitaire d'études européennes (IUEE) est, depuis un mois, le feuilleton de la presse genevoise et personne ne sait comment il se conclura, chaque jour amenant son rebondissement: nomination d'un directeur extérieur à l'Institut mais provenant de l'Université (M.P. Tschopp, ancien doyen de la faculté des sciences économiques et sociales); demande de démission de ce dernier par des professeurs excédés par la normalisation qu'il introduit; décision du conseil de fondation décidant d'évaluer et l'Institut et chaque mandat d'enseignant auquel il est provisoirement mis un terme. Les prises de position se succèdent et l'idéologie, comme toujours, sert de nuage de fumée aux magouilles les plus crasses et aux règlements de comptes les plus personnels. Le seul point vraiment étonnant: voir un chef de Département de l'instruction publique décidé à affronter pour une fois un problème et dire non de manière résolue.

De notoriété publique, la vie des professeurs à l'IUEE est très confortable: peu d'exigences quantitatives, peu d'étudiants; peu d'exigences qualitatives, certains enseignants déployant des activités accessoires qui auraient eu tendance à devenir principales. Un gentil fromage donc, dont la création, décidée par le canton de Genève en période de prospérité économique, devait permettre au philosophe Denis de Rougemont de terminer sa carrière sans soucis financiers.

Il est évident qu'à deux ans d'une nouvelle étape européenne, ce n'est pas un établissement que l'on peut supprimer, mais on pourrait imaginer qu'au-delà du ronron des publications à usage des initiés, l'idée européenne et la participation de la Suisse trouvent dans l'Institut un appui effectif. Par exemple en le fusionnant avec les Hautes études internationales et l'Institut d'études du développement pour en faire une véritable faculté des relations internationales.

La crise actuelle était en effet inscrite dans les gènes de l'Institut. Mis à part sa création ad hoc, l'Institut était trop petit et trop isolé pour contrecarrer un éventuel déclin. Il dépend en effet pour l'essentiel du canton et l'on voit mal comment le chef du Département de l'instruction publique pourrait formellement influer sur la qualité et le dynamisme d'une telle institution. Cela vaut du reste pour tous les instituts universitaires genevois qui vivent de la manne publique et qui, parfois, après un certain dynamisme au départ, ont tendance à considérer leur existence comme leur principal objectif. La liberté académique, invoquée à cette occasion, n'est pas là en cause puisque l'orientation de l'institution n'a pas été mise en question, mais bien la qualité et la quantité de ses prestations. Il ne faut pas confondre liberté académique et corporatisme abusif. Dans les universités, du reste, liberté académique et direction ne sont pas exclusives et la responsabilité en incombe à une seule personne, le recteur, sous le contrôle des autorités cantonales.

En définitive on ne voit pas en quoi dans cette affaire des libertés ou des principes fondamentaux seraient menacés. Le seul reproche qu'on peut adresser à l'instance de surveillance, c'est d'avoir toléré trop longtemps une telle situation. Et les milieux universitaires seraient bien inspirés de tirer la leçon de l'événement en mettant de l'ordre dans la maison avant que d'autres, à la recherche d'économies budgétaires, le fassent à leur place. ■

---

| | Hommes | Femmes |
|---|---|---|
| – 1970 | 49 | 7 |
| – 1980 | 77 | 29 |
| – 1988 | 57 | 45 |

Or il est plus difficile de savoir si les femmes médecins exerceront leur métier toute leur vie et si elles travailleront à plein temps.

● **Orientation médicale**. La pléthore peut correspondre à des pénuries sectorielles, par exemple en anesthésie, en psychiatrie, pour ne pas parler de la médecine légale.

● **Technique médicale**. Le perfectionnement des moyens mis à disposition de la médecine ne réduit pas la consommation médicale, mais l'accroît. On n'est donc pas dans une situation de meilleure productivité comme dans d'autres branches économiques. Il faudrait analyser à ce titre toute l'évolution prévisible de la profession: prise en charge de nouvelles pathologies, de traitements réservés au secteur hospitalier, soins à domicile, etc...

Les planificateurs prévoient une augmentation régulière de la consommation médicale, selon diverses hypothèses: maintien du chiffre d'affaires par médecin au niveau 1985 ou croissance de 1,5%. De toute façon les coûts seront considérables et ils doivent être mis en regard de la capacité des pouvoirs publics à répondre à d'autres tâches (protection de l'environnement, éducation, etc). Enfin, dans le système d'assurance tel que nous le connaissons, injuste, la charge sera très lourde, insupportable pour les plus modestes, s'il y a simple report sur les seules cotisations.

Ce que l'Etat maîtrise pleinement en revanche, c'est le secteur hospitalier, qui est d'importance: 40% des médecins vaudois sont des salariés de l'Etat pour tout ou partie de leur activité, essentiellement des assistants. La question cruciale est de savoir si ce secteur est appelé encore à se développer. Si oui, il faudra bien que les postes soient en priorité repourvus, ce qui pèsera sur la médecine ambulatoire. Mais il semble que le choix politique vaudois soit de stabiliser au maximum le secteur hospitalier et de transférer la croissance sur les cabinets indépendants.

Choix lourd de conséquences. Il devrait être présenté à la population pour un large débat public qui puisse dépasser les frontières locales liées à la transformation de tel ou tel hôpital régional. ■

*L'évolution de la démographie médicale et ses enjeux*. Service de la santé publique et de la planification sanitaire (Vaud). Rapport final de la commission pour l'étude de l'augmentation de la densité médicale dans le canton de Vaud.

*Côté patients, côté médecins*. SCRIS. Lausanne 1989. Un scénario de démographie médicale dans le secteur ambulatoire (Vaud, 1985-2015).

*LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ*

# Les éternels oubliés

— Vous avez vu? Voilà M^me^ Moinette — je veux dire: M^me^ Aubry — qui dit que l'image de la Suisse fout le camp. Tel que!

— Elle a raison, cette femme. Quand on réfléchit: l'affaire des fiches; et l'affaire de l'argent sale blanchi; et les drogués de Zurich et de Berne; et l'exportation des armes; et l'affaire Gelli...

— Alors là, vous n'y êtes pas du tout. Le scandale, pour elle, c'est Ziegler! Accessoirement Golovtchiner et sa tartine «qui ne fait rire personne».

Ce qu'elle voudrait, M^me^ Moinette, c'est que nous dénoncions *«les places financières de Londres, du Luxembourg, d'Autriche»* qui selon elle recèlent beaucoup plus d'argent sale que les nôtres. En somme, ce qu'elle voudrait, c'est que nous allions balayer devant la porte des autres! Principe intéressant, quoique non évangélique — mais qui risquerait de nous mener loin! Si nous devons nous occuper des magouilles de Singapour, Tanger et autres lieux, on n'est pas encore sorti de l'auberge!

Laissons ces misères et parlons un peu de littérature.

Curieux, la littérature (romande en particulier): il semblerait que là aussi...

Il y a ceux dont on parle très peu, mais qui ont d'innombrables lecteurs. Il y a ceux dont on parle énormément — études, thèses, articles de critique, etc — mais dont les lecteurs ne sont pas très nombreux. Il y a ceux dont on ne parle guère et qu'on lit moins encore, mais qui ont été honorés d'un nombre incroyable de prix: larmes d'or ou d'argent, diplôme d'honneur, médailles, lys de vermeil, etc.

Il y a ceux qu'il est de bon ton d'ignorer, quand on publie une anthologie. Par exemple Chappuis. Ou Métral. Ou Matter. Ils ne sont pas *salonfähig* — pas assez *goody goody* si vous préférez. D'autres sont laissés de côté pour des raisons plus mystérieuses, par exemple Emmanuel Buenzod.

D'autres enfin, on ne comprend vraiment pas — en tout cas moi, j'y perds mon latin (franchement, je n'en ai jamais eu beaucoup). Voici deux ans, l'anthologie de Mousse Boulanger et Henri Corbat, qui a fait pousser les hauts cris à toutes sortes de gens parfaitement respectables. Entre autres, parce qu'il y avait des absences remarquées, par exemple celle de Suzanne Deriex, prix du Lyceum (je rappelle que le prix du Lyceum était décerné par un jury de trois membres, dont Philippe Jaccottet et Catherine Colomb...); prix Veillon, décerné par un jury où figuraient Vercors, Guilloux, Chamson. Et j'en passe. Fort bien. Après tout, il faut choisir, et l'on a le droit de choisir des auteurs moins connus, précisément pour les faire connaître. Mais voici que l'an passé, *La Licorne*, revue de l'Université de Poitiers, publie un numéro consacré à *La Suisse romande et sa littérature*, sous la direction de Peter André Bloch et avec la collaboration de Roger Francillon, Doris Jakubec et Peter Schnyder. Très bien fait — mais point de Suzanne Deriex... Curieuse coïncidence!

Cette année enfin, les éditions d'En-Bas publient une anthologie de femmes écrivains suisses de langue française: *Solitude surpeuplée* — après avoir publié en 88 un livre semblable consacré aux femmes écrivains suisses de langue allemande: *Je me demande quand même*. Tous les deux fort bien faits — mais de Suzanne Deriex point. Pas de Janine Marat, non plus. Alors là, je refuse de croire plus longtemps à une simple coincidence. Quant à l'explication.. Barilier disait que le milieu littéraire romand est très feutré... ■

*L'INVITÉ DE DP*

# Rendez la politique aux politiciens

**Les institutions démocratiques suisses ne sont plus à la hauteur de la tâche. Les sept conseillers fédéraux courent d'un dossier à l'autre sans les maîtriser, et surtout sans trouver le temps de concevoir une politique d'ensemble. Le parlement de milice, débordé par la masse des affaires à traiter, est devenu un parlement d'amateurs à la merci des lobbies professionnels de l'économie privée. Il faut réformer cela d'urgence, si l'on veut préserver l'autonomie du pouvoir politique. Pour restaurer la démocratie, il faut rendre la politique aux politiciens.**

La triste affaire des fichiers de police illustre bien l'incapacité du Conseil fédéral à contrôler ce qui se passe dans sa propre administration. On a vu les pauvres Arnold Koller et Kaspar Villiger tomber littéralement des nues en découvrant dans leur département les métastases d'un réseau souterrain, guidé par l'obsession de l'«ennemi intérieur».

### *Le dilettantisme du Conseil fédéral*

A propos de ces fichiers, Arnold Koller a parlé de dilettantisme. Le mot est bien trouvé, mais il s'applique moins à l'administration qu'au Conseil fédéral lui-même. MM. von Moos, Furgler et Friedrich, puis M^me^ Kopp et M. Koller, auraient laissé se constituer ces fichiers tentaculaires échappant à tout contrôle, sans s'en apercevoir. Cette hypothèse pèche peut-être par optimisme, mais elle n'en est pas moins plausible: le chef du DFJP a une telle masse de dossiers à diriger, de la politique d'asile à la circulation routière en passant par l'énorme carrefour que constitue l'aménagement du territoire, qu'il n'a tout simplement pas le temps de surveiller l'ensemble des services dont il est responsable. Il est condamné à mal faire son travail.

Les votations du 1^er^ avril donnent deux autres beaux exemples du tra-

vail mal fait: l'arrêté sur la viticulture, et le traitement infligé à l'initiative «Halte au bétonnage».
Le système des contingents d'importation de vins étrangers aurait normalement dû disparaître, à l'occasion de la refonte de l'arrêté viticole. Son maintien est dû à la double distraction du Conseil fédéral et du parlement. Jean-Pascal Delamuraz s'est contenté de défendre le texte élaboré par son administration, auprès de laquelle les importateurs ont su faire valoir le poids d'amitiés très intéressées. Il a dû, comme c'est souvent le cas, faire semblant de connaître le dossier. On ne fera pas injure à sa santé de fer ni à son moral d'acier, en imaginant qu'à sauter d'une session de l'Uruguay round à une négociation de l'EEE, le chef du Département de l'économie publique n'a pas eu le loisir de détecter une scorie à l'article 31 de l'arrêté sur la viticulture.

### *Travail bâclé*

L'«oubli» du Conseil fédéral aurait dû, semble-t-il, être réparé par la commission ad hoc du Conseil national. Car les dix-neuf parlementaires de cette commission avaient pour tâche d'éplucher le texte, de questionner l'administration sur tous les détails, et de réclamer le cas échéant des auditions d'experts. Eh bien non: la commission n'a rien vu. Aucun de ses dix-neuf membres n'a repéré la scorie.
Là, on touche aux limites du parlement de milice. Car les membres de la commission ad hoc avaient tous d'autres chats à fouetter. La plupart d'entre eux ont d'autres commissions, traitant d'affaires réputées plus importantes. Ils ont généralement une profession, qui leur prend aussi du temps et de l'énergie. Et ils sont dépourvus de toute assistance pour l'examen des projets. Si un objet leur paraît peu important, ils se reposent sur l'administration qui est censée avoir travaillé correctement. Puis le plenum se repose sur sa commission, qui est censée avoir travaillé correctement. Il a fallu qu'un lobbyiste mandaté par la maison Denner vienne à Berne et fasse la tournée des groupes parlementaires pour qu'enfin, juste avant le vote final, quelques conseillers nationaux s'aperçoivent qu'ils avaient maintenu le système des contingents.

### *Parlementaires mal informés*

Le traitement de l'initiative «Halte au bétonnage» est d'un tout autre ordre, mais révèle les mêmes insuffisances du gouvernement et du parlement. Le Conseil fédéral, suivant le verdict du TCS, des constructeurs de route et d'une section de l'administration acquise aux thèses du lobby routier, a déclaré cette initiative extrémiste, irréaliste et dangereuse. Jugement partagé aussitôt par la majorité du parlement, sans examen sérieux du texte de l'initiative, et sans la moindre recherche objective sur les conséquences prévisibles de ce texte. Au Conseil des Etats, on a vu le radical argovien Bruno Hunziker multiplier à ce sujet les erreurs et les caricatures du genre «l'initiative coûtera cher à la collectivité parce qu'il faudra démolir des autoroutes...» On a vu ensuite Adolf Ogi surenchérir, puis le Conseil des Etats voter, comme un seul homme et sans débat, contre l'initiative. Ni les uns ni les autres n'ont eu le loisir de prendre connaissance de deux rapports officiels, parus en décembre 1989, où on trouve pourtant matière à étayer solidement l'initiative «Halte au bétonnage»: le rapport n° 29 du Programme national de recherche sur l'utilisation du sol en Suisse, et le rapport de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire sur les surfaces occupées en Suisse par les infrastructures de transports.

### *A chacun son métier...*

La situation devient intenable. Les institutions démocratiques sont téléguidées par des lobbies qui ont à leur service les seuls véritables professionnels de la vie politique suisse. Le cahier des charges de ces professionnels-là contient tout ce que veulent leurs employeurs, mais jamais la défense de l'intérêt général.
Certains trouvent que c'est très bien comme ça. Mais ceux qui tiennent à préserver quelque substance démocratique à nos institutions doivent maintenant mettre en œuvre une restructuration de tout le ystème. A cet égard, les projets présentés par les parlementaires radicaux Petitpierre et Rhinow tombent à pic. Que le Conseil fédéral s'adjoigne une quinzaine de ministres responsables des grands secteurs de l'administration, et il sera enfin en situation d'élaborer une direction politique cohérente. Ce n'est pas sûr qu'il le fasse, mais au moins il aura les moyens de le faire. Que le parlement puisse se faire servir une information objective et neutre, qui ne soit pas fournie uniquement par des groupes d'intérêt, et il sera enfin en mesure d'identifier où se trouve l'intérêt général.
Ce n'est pas dit qu'il le fasse à tous les coups, mais au moins il en aura les moyens.
Refuser d'étudier de telles propositions, c'est vouloir nier la réalité. Ou alors, plus cyniquement, c'est accepter que nos institutions démocratiques ne soient plus que la façade honorable d'un pouvoir dont la substance appartient à des sociétés anonymes.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.
Les sous-titres sont de la rédaction.

DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)
**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Point de vue: Jeanlouis Cornuz
L'invité de DP: Laurent Rebeaud
**Abonnement:** 65 francs pour une année
**Administration, rédaction:** Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
**Tél:** 021 312 69 10 **Télécopie:** 021 312 80 40
**Boîte aux lettres Vidéotex:** 021 312 69 10
**CCP:** 10-15527-9
**Composition et maquette:** Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod
**Impression:** Imprimerie des Arts et Métiers SA

*ROUTES ET AUTOROUTES*

# Payez et nous obéirons...

(*pi*) On sait que Marcel Blanc, conseiller d'Etat vaudois UDC, est farouchement opposé aux initiatives «Trèfle» et «Halte au bétonnage». Dans un article paru dans *24 Heures* du 15 mars, il explique pourquoi la construction de contournements pour les villages traversés par de trop nombreux véhicules n'est pas une alternative à l'achèvement de la N1: *«Le gain pour l'agriculture serait minime. Mais le plus important, c'est que cette solution coûterait beaucoup plus cher au canton. Les subventions fédérales pour la construction d'un tronçon autoroutier s'élèvent à 86%, alors qu'elles atteignent à peine 46% pour les routes cantonales.»*

Le monde politique est bien décevant: par sa déclaration, M. Blanc admet que la recherche de la meilleure solution puisse ne pas être le premier critère de choix.

Les considérations financières doivent, certes, entrer en ligne de compte, mais pas en tant qu'argument principal. Et si le système est mauvais et conduit à réaliser des autoroutes là où des routes cantonales ou une amélioration des transports publics suffirait, il faut le réformer et faire des propositions dans ce sens.

Qui s'étonnera après ça que la ligne de la Broye ne soit pas mieux desservie? Berne finance en effet un train régional par heure sur l'infrastructure existante, tout plus devant être pris en charge par les régions qui le réclament. Et comme les Vaudois semblent préférer les réalisations largement financées par la Confédération... ■

***Des grosses têtes aux culs-de-sac*** *– Les Brandons avaient déjà eu lieu à Payerne lorsque le syndic Hurni et les conseillers d'Etat Leuba, Blanc et Martin s'y sont exprimés à propos des initiatives «Trèfle» et «Halte au bétonnage». Ce qui n'a pas empêché ces quatre orateurs de se donner un titre que le meilleur des journaux de carnaval aurait eu de la peine à trouver. Et ces Messieurs n'ont pas l'air d'en rire... (Photo AIR-Varin authentique parue dans* 24 Heures *du 15 mars.)*

*ENVIRONNEMENT*

## Le prix de l'insouciance

(*jd*) On sait les résistances que suscitent les mesures de protection de l'environnement: atteintes insupportables à la liberté individuelle, mise en danger de l'activité économique, donc de l'emploi et du niveau de vie.

Pourtant peu à peu se précisent le coût du laisser-aller et la dimension économique de notre insouciance. Ainsi un rapport du Conseil d'Etat évalue à plus d'un milliard de francs par an le coût induit par la pollution de l'air, les déchets et le bruit dans le canton de Zurich.

La protection contre le bruit nécessitera un investissement de 300 à 600 millions de francs au cours des quinze prochaines années. Le plan de mesures proposé pour assainir l'air prévoit des dépenses de 74 millions annuellement pendant dix ans. Il faut y ajouter 400 millions par an pour la protection des eaux et 50 millions d'investissement pour l'élimination des ordures.

Une estimation grossière des dommages dus à la pollution de l'air donne les résultats suivants (par an): 5 à 50 millions dans le domaine de la santé; 100 à 200 millions dans l'agriculture et le maraîchage; 15 à 30 millions pour la forêt; à quoi il faut ajouter plusieurs centaines de millions pour les dégâts aux biens de consommation et aux biens culturels.

Au niveau suisse, le coût de la pollution (dégâts aux forêts, pollution de l'eau, de l'air et du sol, bruit) atteindrait annuellement la somme de 16 milliards de francs, estime l'hebdomadaire zurichois *Cash*. Flavio Cotti qualifie ces chiffres de réalistes. Les investissements de réparation se montent à 4,8 milliards par an, dont 3,8 sont pris en charge par les collectivités publiques. L'industrie privée s'acquitte du milliard restant.